

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 8 SEPTEMBRE 2017**

Les membres du conseil municipal sont convoqués le 8 Septembre 2017 à 20 heures 30 , en session ordinaire.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 7 Juillet 2017,
- travaux voirie communale ( Route de Targon) – Programme 2018 – Demande de subvention,
- travaux d'aménagement du bourg (cheminement Route de Bordeaux),
- travaux église – Demande de subvention,
- travaux mairie (aménagement préau, toiture mairie) – Demande de subvention,
- Informations diverses,
- Questions diverses.

Le Temple, le 23 Août 2017

Le Maire,

Les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire le 8 Septembre 2017 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur PALLIN Jean-Luc, Maire.

Présents : Mrs MARTIN Stéphane, BIESSE Jean-Pierre, MAURIN Jean-Jacques, BEAUBOIS Cédric, BOS Guillaume, CORNE Philippe, ROBERT Michel  
Mmes HALARD Françoise, GASSIAN Bérengère, TULLON Emeline , NOUETTE-GAULAIN Karine (pouvoir à Mme TULLON)  
Absent excusé : Mr CUMERLATO

Le procès-verbal de la séance du 7 Juillet 2017 est adopté à l'unanimité sans observations.

### **TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE – DEMANDE DE SUBVENTION –** **PROGRAMME 2018**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le devis estimatif pour les travaux de voirie communale (Route de Targon) qui s'élève à la somme de 34 400,00 euros HT soit 41 280,00 euros TTC.

Il précise qu'une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à la Voirie Communale au titre du programme 2018 peut être obtenue du Conseil Départemental de la Gironde. Le

montant de la subvention est de 35 % du montant HT des travaux plafonnés à 25 000,00 euros HT.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde.

### **TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE ROUTE DE LA POSTE, ROUTE DE LA CARREYRE**

Monsieur MAURIN Jean-Jacques n'a pas reçu les devis demandés. Les travaux sont estimés à la somme de 2 832,00 euros TTC. Le conseil municipal émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux.

### **TRAVAUX AMENAGEMENT DU BOURG – CREATION D'UN CHEMINEMENT PIETONS RD 107**

Monsieur MAURIN Jean-Jacques n'a pas reçu les devis demandés. Les travaux sont estimés à la somme de 60 579,50 euros soit 72 695,40 euros TTC. Madame LAGUEYTE précise qu'aucune subvention ne peut être accordée pour la réalisation de ces travaux. Une étude sera menée conjointement avec le Centre Routier Départemental de la Gironde. Le conseil municipal émet un avis de principe à la réalisation de ces travaux.

### **TRAVAUX EGLISE – VITRAUX ET TOITURE CHŒUR – DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal les devis estimatifs pour les travaux de l'église :

- vitraux : 10 802,50 euros HT soit 12 963,00 euros TTC,

- toiture : 4 614,62 euros HT soit 5 537,54 euros TTC,

Soit un total de 15 417,12 euros HT soit 18 500,54 euros TTC.

Il précise qu'une subvention au titre du Patrimoine Rural non protégé peut être obtenue du Conseil Départemental de la Gironde. Le montant de la subvention est de 25 % du montant HT des travaux plafonnés à 120 000,00 euros. Les travaux de rénovation intérieure du chœur et du sol du chœur non éligibles à l'attribution d'une subvention pourront être pris en charge par l'Association des Amis de l'Eglise.

### **TRAVAUX MAIRIE (AMENAGEMENT PREAU, TOITURE MAIRIE)**

Monsieur le Maire soumet la construction d'un bâtiment administratif. Les membres du conseil municipal proposent d'étudier la rénovation du bâtiment actuel et demande à Monsieur le Maire de prendre contact avec un architecte pour l'étude de ce dossier.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur ORTEGA PLAZA Julien, psychologue clinicien, a demandé la mise à disposition d'un local pour des consultations 2

jours par semaine. Il est décidé de louer une pièce de l'ancien logement communal pour un montant de 150,00 euros charges comprises. Aucun travaux ne seront réalisés par la commune.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le projet d'installation d'une ludobibliothèque sur la commune présenté par la Communauté de Communes « Médullienne ». Il propose l'aménagement du préau pour ce projet. Des subventions pourront être attribuées par la CAF de la Gironde, la DRAC, et la BDP. Le conseil municipal émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à prendre contact avec un architecte pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande d'installation d'une microcrèche sur la commune de la Directrice de la microcrèche du Porge et de Sainte-Hélène. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

## **DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'IME-CAT DU MEDOC – DECISION – AUTORISATION**

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal de la Gironde adopté le 15 Décembre 2011 prévoit la dissolution du syndicat intercommunal de l'IME/CAT du Médoc à la date du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

Il convient de délibérer et de se prononcer sur :

- la répartition des biens meubles, immeubles,
- la répartition de l'actif et du passif figurant sur le dernier compte administratif valant compte de clôture,
- le devenir des contrats,
- la répartition des personnels,
- la dévolution des archives.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable aux conditions de liquidation du Syndicat Intercommunal de l'IME/CAT du Centre Médoc et au transfert à l'ADAPEI de l'ensemble :

- des biens meubles, immeubles,
- de l'actif et du passif (compris des excédents de fonctionnement et d'investissement versés sous forme de subvention), conformément aux comptes administratif et de gestion qui seront arrêtés au 31 Décembre 2017,
- des contrats : NEANT,
- des personnels : NEANT,
- des archives, ensemble des documents budgétaires et administratifs afférents aux affaires du syndicat qui seront conservées dans les locaux sis Place du 8 Mai 1945 – 33112 SAINT LAURENT DE MEDOC.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'achat d'un destructeur de documents pour la somme de 535,00 euros HT.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le contrat aidé de Monsieur VEILLARD Jordan arrive à échéance le 10 Novembre 2017 et propose d'étudier la possibilité de procéder à son recrutement. Le conseil municipal émet un avis favorable.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Monsieur et Madame GALHARAGUE concernant les nuisances sonores dûes au ball-trap. Madame HALARD demande si le site est dépollué régulièrement .

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à participer à la réunion d'information sur le zéro phyto. La date proposée est celle du 10 Novembre 2017 à 14 heures à la Mairie.

Monsieur MAURIN Jean-Jacques informe le conseil municipal que les travaux d'épareuse seront effectués le 18 Octobre 2017.

Madame DELUGIN Delphine fait une présentation de l'état des panneaux de signalisation implantés sur la commune. Il ressort qu'un grand nombre de panneaux sont à changer ou à refixer. Monsieur le Maire demande qu'une étude chiffrée soit réalisée et qu'il conviendrait de revoir la numérotation des rues. La question sera étudiée lors de l'élaboration du budget 2018.

PNR Médoc : Monsieur le Maire présente le projet de Parc Naturel Régional du Médoc et informe le conseil municipal que l'enquête publique aura lieu du 2 Octobre au 3 Novembre 2017. Le dossier est consultable sur le site [pays-medoc.com](http://pays-medoc.com).

MARTIN Stéphane	BIESSE Jean-Pierre	MAURIN Jean-Jacques
BEAUBOIS Cédric	BOS Guillaume	CORNE Philippe
CUMERLATO J.François (Absent excusé)	ROBERT Michel	HALARD Françoise
DELUGIN Delphine	GASSIAN Bérengère	NOUETTE-GAULAIN Karine (pouvoir à Mme TULLON)
TULLON Emeline		